

tropolitano ac-Suffraganeis ; 5° de Concilio provinciali ; 6° de Capitulis cathedralibus ; 7° de Parochiis ac eorum Vicariis ; 8° de Unitate servanda in ritibus ac ceremoniis.

Tous ces décrets ont été rendus à l'unanimité. C'est Mgr. l'archevêque de Sens qui, sur l'invitation des Pères, a célébré la messe du Concile. Mgr. l'évêque de Troyes était présent aussi à cette seconde Session.

Deux prélats assistaient également à toutes les congrégations particulières des évêques ; mais sans y avoir voix délibérative.

Nous ne pouvons résister à la satisfaction de citer ici la traduction des trois belles prières par lesquelles s'est ouverte cette seconde Session du Concile.

Après le Psaume 78, Deus, venerunt gentes, le Métropolitain, tourné vers l'autel, a récité les oraisons suivantes :

ORAISONS.

Humblement inclinés devant vous, nous vous demandons, Seigneur, de nous aider à accomplir en nous le bien que vous exigez. Faites que marchant avec vous dans une solitude empressée, nous discernions avec maturité la vérité dans les matières si ardues, et que chérissant la miséricorde, nous nous honorions par des actes qui vous soient agréables : par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

SEIGNEUR, nous vous supplions de répandre avec bonté votre esprit dans nos cœurs, afin que rassemblés ici en votre nom, nous gardions la justice en restant fidèles aux règles de la piété, pour que notre volonté ne soit ici en désaccord avec la vôtre sur aucun point, mais qu'appliqués toujours à ce qu'il est raisonnable, nous accomplissions dans nos actes et nos paroles ce qui est capable de vous plaire ; par Notre Seigneur... Ainsi soit-il.

Pour donner à nos lecteurs un exemple de la gravité qui accompagne les actes de cette pieuse assemblée, nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que leur faire suivre les différentes phrases de délibérations par lesquelles passe un décret avant d'être rendu.

Il faut se rappeler d'abord que le Concile se compose :

- 1° De Congrégations particulières d'évêques où tout se décide,
2° De Congrégations générales où sont réunis tous les Théologiens, tous les Canonistes, tous les Délégués des Chapitres, où chacun personnellement est interrogé et donne son avis sur chaque projet de décret, et même sur chacun des termes qui le composent.
3° De Sessions solennelles et publiques où les décrets sont votés et promulgués publiquement.
4° Enfin de Commissions spéciales de Théologiens et de Canonistes chargés d'étudier, de préparer, de traiter toutes les matières.

Tous ces éléments de délibération supposés, voici comment on procède à la confection d'un décret :

1° L'Archevêque et tous les Pères du Concile indiquent d'un commun accord les matières à traiter. Ce programme est soumis un mois d'avance, par voie de correspondance, aux Evêques de la Province.

2° Chaque Evêque fait étudier et débattre les matières de ce programme par ses Théologiens. Ce travail dure un mois.

3° Les Evêques se rassemblent, examinent en commun les matières que chacun a fait préparer par les théologiens dans son diocèse.

4° Ils renvoient chaque matière à des Commissions spéciales, lesquelles font un rapport contenant toutes les observations de chacun de leurs membres.

5° Chaque Commission spéciale renvoie son travail à la Congrégation des évêques.

6° Si la matière offre quelque délicatesse et quelque discussion, les évêques nomment une autre Commission spéciale composée des intéressés. Nous citerons par exemple le décret sur les Chapitres, pour lequel la Congrégation des évêques a choisi une Commission spéciale composée de sept Délégués de Chapitres et de sept Canonistes.

7° Les évêques arrêtent provisoirement le décret, et cependant ils le portent encore à la Congrégation générale où sont les Théologiens et Canonistes réunis à tous les intéressés. Le décret est lu, et chacun est ensuite interrogé par son nom et invité à dire son avis. Les deux secrétaires du

Concile sont constamment occupés à recueillir les observations de chacun, quelles qu'elles soient, et à les enregistrer.

9° Les évêques tiennent ensuite une dernière Congrégation particulière où ils examinent toutes les observations de la Congrégation générale. Cet examen fait ils décident le sens définitif du décret, lequel est envoyé pour la rédaction dernière, à la Commission spéciale des décrets composés des Théologiens les plus éminents et les Canonistes les plus habiles.

9° Enfin a lieu la Session générale où le décret est solennellement voté et promulgué selon la forme que nous avons déjà fait connaître.

Les détails si précieux qu'on vient de lire donnent un admirable exemple de l'esprit de sagesse et de conseil qui préside à toutes les réunions législatives de l'Eglise. De respect profond pour l'indépendance de la discussion s'allie à la maturité et à la gravité de la délibération, et l'autorité y garde toute la puissance de l'initiative et de la décision.

La tranquillité dont jouit Paris, l'activité que son industrie a reprise depuis quelque temps, exercent sur la province une influence très heureuse. Un calme parfait règne, en effet, dans tous les départements. Les ateliers s'ouvrent de nouveau et les commandes arrivent en grand nombre aux manufactures.

Le commerce, de son côté, se relève entièrement de la crise qui a pesé sur lui l'année dernière. Le Moniteur universel donne sur le mouvement des ports, des résultats que nous nous empressons de signaler.

Pour les exportations, à l'exception de quelques articles, importants il est vrai, comme les machines et mécaniques et les modes, il y a presque toujours eu depuis le commencement de l'année amélioration sensible, même sur 1847.

Pour les importations, les douanes ont perçu, pour le mois d'août, 2,200,000 fr. environ de plus qu'en 1848, et plus de 300,000 fr. qu'en 1847. Voici les chiffres officiels.

1847, 11,572,206 fr ; 1848, 8,656,022 fr 1849, 11,840,208 fr.

(Villes et Campagnes.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 22 OCTOBRE, 1849.

L'ANNEXION.

Les journaux annexionistes, ne cessent de répéter bien haut, les avantages matériels, que les habitants de ce pays, gagneraient en faisant cause commune avec eux.

Pour nous Canadiens-Français, des raisons majeures doivent nous engager, à nous tenir en dehors de ce mouvement, et à repousser, avec fierté même, le trompeur appel qui nous est fait. D'abord ce mouvement est commencé, prôné et conduit par nos ennemis politiques. Dans la vie privée, dans une affaire ayant rapport au bonheur immédiat de toute votre famille, ne refuseriez-vous pas d'en confier le soin à votre ennemi le plus acharné contre vos intérêts ?

Il en est de même dans ce mouvement politique ; les chefs et les moteurs, et la kyrielle des turbulents, qui n'ayant qu'à gagner, et rien à perdre dans une commotion, conduisent le mouvement ; et croyez-vous que ce soit pour nos intérêts à nous Canadiens ? Non, non, et la preuve se déduit du mépris et de la haine que tous les chefs de ce nouveau parti à toujours nourri contre les Canadiens, et contre nos institutions en général, haine continuelle et à tout propos, qui s'est publiquement manifestée, par leurs paroles, leurs écrits et leurs actions, et partout autre moyen susceptible d'exprimer cette haine. Qui a oublié leur conduite en 37 et 38, alors que l'insurrection était étouffée ? Quels conseils sanguinaires et inhumains ne donnaient-ils pas continuellement aux autorités, pour les forcer de sévir contre nos compatriotes égarés et dans les fers ? Et leurs désirs si hautement manifestés ; que l'autorité nous enleva nos droits politiques, nous réduisit au rang de paria, et les mille et une autres gentillesse toutes aussi charitables et amicales à l'égard des Canadiens, suggérées au pouvoir par ces bonnes âmes, qui ne se les rappelle pas aujourd'hui ! à moins de les supposer dans une complète aberration, il est impossible de les croire sérieux dans leur appel ; et eux-mêmes devaient être convaincus d'avance,

que pas un Canadien, qui a le souvenir de l'offense et du mal qui lui a été fait, voudrait s'unir à eux. Aussi les annexionistes ont ils jugé nécessaire, dans leur manifeste, de dorer la pillule, en prêchant l'oubli du passé, et demandant une alliance fondée sur les intérêts matériels avantageux à tout le pays. Prétente et subterfuge. Eux, oublier le passé, ensevelir leur haine, leurs idées de destruction des Canadiens ! Demandez plutôt au fleuve de ne plus couler. Eux, s'occuper des intérêts matériels des Canadiens ? Oui ! Jusqu'à l'instant qu'ayant atteint leur but, ils se coalisèrent de nouveau contre nous, pour nous dépouiller de nos droits. Leur alliance, et l'offre de veiller à nos intérêts rappelle le poète latin "Thineo Danaos &c. Mais oublions le passé, et fraternisons avec nos ennemis, aujourd'hui nos amis ; ne doit-on pas encore se faire cette question. "Le peuple Canadien, en général, est-il prêt, est-il en état, de prospérer et lutter avec le peuple auquel on veut l'adjoindre." Il est à craindre, que les quelques Canadiens qui ont joint le mouvement, n'aient pas murmurément pesé cette question. Chez l'Américain se trouve l'éducation pratique et politique, connaissances des diverses industries dont ils se mêle, études commerciales, esprit d'entreprise à un haut degré, et un besoin presque naturel de spéculer, agioter, commercer, souvent avec subtilité pour dire rien de plus.

L'habitant de cette colonie (ne parlant que de la très grande masse du peuple, et non des exceptions, aussi graves, qui peuvent se trouver dans les centres d'industrie, les villes) a peu ou point d'éducation pratique et politique, ses connaissances dans l'industrie principale qui suit, sont presque machinales, ses études commerciales sont parfaitement nulles, il n'est ni spéculateur, ni agioter, ni commerçant, et surtout il ne l'est pas avec subtilité ; sa bonne foi, son honnêteté et ses principes religieux lui faisant un devoir de tromper personne. Sous le point de vue des intérêts matériels seuls, quelle chance de succès peut-il espérer, comment pourrait-il lutter en aucune façon, dans les entreprises, dans les industries, l'agriculture, le commerce, la politique avec ces audacieux Yankees ? N'est-il pas à craindre même (et ne serais-je pas là, par hasard, une des idées secrètes des chefs du mouvement annexioniste) que le yankee propageant dans ce pays l'esprit d'envahissement et de spéculation, le canadien ne fût tenté de vendre ses biens-fonds, ou les risquer dans des spéculations dont il serait inévitablement la dupe, et qu'en fin de compte, il se trouverait exproprié, sans avantage pour lui et sa famille.

En discutant ces questions, sous leurs faces diverses il est plus douteux que l'homme consciencieux en viendrait à cette conclusion ; que dans les circonstances présentes du pays, et dans l'intérêt de la masse du peuple canadien, il est de notre devoir non seulement de se tenir en dehors du mouvement annexioniste, mais encore de prendre tous les moyens à la disposition des chefs du peuple de ce pays, pour prévenir et empêcher un acte dont les résultats paraissent être si funeste sous tous les rapports.

Echantillon du savoir vivre !

L'Avenir de samedi, contient un article de près de deux colonnes, écrit dans le langage le plus vil et le plus faux possibles : entr'autres mensonges des plus châtés contenus dans ce gachis éditorial, nous y trouvons le suivant :

"A Québec, le manifeste annexioniste a subi les colères des puissances monacales.

"Les propriétaires du séminaire de cette ville (Québec) retirent des revenus assez considérables de leurs serres, gneries pour permettre à leur pauvre maison de consacrer certaines parties de leur revenu à des œuvres pieuses et méritoires, telles que l'entretien de trois journaux, destinés à combattre tout ce qui sent le négatif !"

Est-ce comme cela que l'Avenir entend la politesse et le savoir-vivre ?

Nous accusons réception de la 9e livraison de l'Album littéraire et musical de la Minerve, pour le mois de septembre. Cette livraison contient, comme à l'ordinaire, plusieurs articles instructifs et amusants. Un morceau de musique intitulé : Envoyez-moi l'un de vos anges, accompagne cette livraison. C'est une charmante inspiration de Masini, avec paroles, pour une voix de tenor. Nous prions le propriétaire de cette publication d'agréer nos remerciements.

L'exhibition annuelle des animaux ninsi que des produits agricoles, de la société d'Agriculture du comté de Québec, aura lieu le 30 courant, sur les Plaines d'Abraham, à 10 heures du matin.

Nous voyons par le Cobourg Star qu'un homme a été tué la semaine dernière, dans le township de Clarke. Un individu a été arrêté sous prévention.

EXÉCUTION.—Un soldat, du nom de Smith convaincu de meurtre, vient d'être condamné à être pendu le 14 novembre prochain, à Toronto.

Deux vaisseaux seront bientôt pités à partir de Québec, pour la Californie. Le Maria, vaisseau neuf, mis à l'eau il y a quelques jours, de 1,014 tonneaux, et la barque Rory O'More de 295 tonneaux.

On verra par une annonce insérée dans nos colonnes de ce jour, qu'une assemblée des actionnaires du chemin de fer de Québec à Melbourne, se tiendra Jeudi, à l'hôtel de Ville.

J'ai beau chercher partout, disait un démo soc, je ne vois l'ordre nulle part.— Cela n'est pas étonnant répondit G., il est toujours où vous n'êtes pas.— Le jeune peintre Ch., arrêté le 13 juillet et mis en liberté la semaine dernière, se plaignait au juge d'instruction de ces trois mois de détention préventive :—Qui me dédommagera, dit-il, de mon temps perdu, et des angoisses de ma famille ?—Que voulez-vous, mon cher ? je n'y puis rien ; vous étiez prévenu.—Ah ! bien oui ! joliment ! Si vous n'aviez prévenu, je me serais sauvé.

UN VRAI ACCIDENT.—Dernièrement, on débarquait d'un steamboat au Nouveau Brunswick, une caisse contenant trois sacs dans lesquels était enfermés la somme de \$12,000 en or. La boîte se brisa en tombant et l'un des sacs s'étant ouvert, \$5,000 en pièces d'or tombèrent à l'eau entre un vaisseau et le quai. On n'a pu repêcher qu'une partie de cette fortune, dont elle sera peut-être envahie par les marsouins et les loups-marins. Avis aux pêcheurs.

MM. Beaudry, marchands de cette ville, vient de recevoir une lettre de leur jeune frère Victor qui est parti de Montréal pour la Californie le 8 février dernier. La lettre est datée de San-Francisco 31 août. M. Beaudry ne donne que très peu de détails sur l'endroit, vu qu'il n'y était arrivé que depuis quelques jours, mais en revanche il s'étend au long sur la misère et les privations qu'il a éprouvées pendant le voyage qui a duré plus de six mois, par suite des vents contraires et autres incidents fâcheux. Pendant plus d'un mois avant le terme du voyage, les passagers au nombre de 115 furent réduits à une chopine d'eau par jour et un biscuit de Matelot chacun, tout à fait moisi et rempli de vers. Ajoutons à cela que les matelots ont été en mutinerie ouverte contre le capitaine qui a toujours été ivre durant la traversée de Toboga jusqu'à San-Francisco.

M. Beaudry a trouvé une place de commis en arrivant, quoique les places fussent très rares, dit-il, à raison de \$100 par mois, mais sur cette somme, il est obligé de se nourrir lui-même. Les moyennes pensions sont de 60 à \$70 par mois.

M. Beaudry écrit qu'il a rencontré à San-Francisco, le Dr. Robert Nelson et le docteur Boudriau ; ils partaient pour les mines où les médecins ont beaucoup à faire durant la saison du travail. Il a aussi rencontré M. Wilson, ci-devant de la chambre des nouvelles de la rue St. Joseph de Montréal. Ce Monsieur devait partir dans le mois de novembre pour Montréal et retourner à San-Francisco, où il fait déjà de bonnes affaires.

San Francisco est déjà une ville de 5 à 6000 âmes ; elle possède un excellent port où il y a généralement 150 à 200 vaisseaux de toute nations. Les édifices sont encore très rares, on loge sous des tentes. Une maison de la grandeur ordinaire de celles de Montréal, se louerait \$10,000 par an ; on paye \$350 à \$400 par mois pour un petit magasin de 15 pieds sur 20 ; les terrains sont aussi chers en proportion. Les marchandises sont maintenant en abondance, et à bas prix. La planche et le madrier se vend \$350 par mille pied carré du moins des Etats-Unis, celui du Chili et du Pérou est de \$250 à \$275. Un assez grand nombre de maisons sont maintenant en construction, ce travail se fait, (à l'américaine) en 15 jours à 3 semaines. Les gages des menuisiers et des ouvriers en briques sont de 10 à \$15 par jours, mais ces salaires diminuent rapidement par le grand nombre d'ouvriers qui arrive tous les jours.

Nous avons un numéro du journal qui se publie à San-Francisco, intitulé "Alta California." C'est une petite feuille à cinq colonnes remplis d'annonces dont la publication de 10 lignes coûte \$4 et \$2 chaque suivante ; les annonces légales \$6 et \$3. L'abonnement au journal, [qui ne paraît qu'une fois par semaine] est de \$12 par année. Minerve.

Arrivée de Missionnaires.

Le P. Laverlochère, de la Congrégation des Oblats, est arrivé mercredi matin de sa mission parmi les Sauvages. Parti de Montréal au commencement du mois de mai dernier, il s'adjoignit les PP. Clément et Arnaud, en passant à Bytown. Le P. Clément devait faire les missions situées sur le Canada, tandis que les deux autres poussaient leurs excursions jusque sur le bord de la Baie d'Hudson. Ils arrivèrent le 30 mai au fort Témiskaming. Comme les canots destinés à conduire les PP. Laverlochère et Arnaud à la Baie d'Hudson, devaient partir que dans 10 ou 12 jours, le P. Clément profita de leur séjour à Témiskaming pour aller immédiatement visiter un nouveau poste situé à 8 ou 9 journées de marche, au nord-ouest de Témiskaming, et qui depuis longtemps demandait l'arrivée des Robes-noires. Nous ne savons pas encore le résultat de cette visite. Le P. Laverlochère eut beaucoup à souffrir à la vue de l'état déplorable dans lequel il trouva ceux qu'il se plaît à n'appeler jamais que ses chers Sauvages. Dans une lettre qu'il écrivit, du Lac Abitibi, à Mgr. de Montréal, en date du 13 juin, et qui nous est parvenue trop tard pour être insérée, il décrit d'une manière touchante tout ce que son cœur souffrit à la vue des misères de ceux pour lesquels il s'est dévoué tout entier. Leur infortune affecte plus son âme sensible, que toutes les privations qu'il est obligé d'endurer. L'hiver avait été rigoureux, la chasse presque nulle. Un grand nombre étaient morts, plusieurs étaient malades dans presque tous les postes qu'il eut à visiter. Les Néophytes dans leurs luges et cruelles maladies étaient admirables de résignation, mais les Infidèles étaient consternés, et le démon, nous dit le P. Père, les persuadant qu'ils mouraient s'ils se laissaient baptiser, ils se tenaient cachés dans le bois où il était obligé d'aller les trouver pour les instruire. Il eut la consolation d'en baptiser quelques-uns, sur le bord de la tombe, entr'entre la peur de lui qui l'année dernière, voulut tirer sa langue après qu'il eût terminé la mission de Témiskaming, il s'embarqua accompagné de P. Arnaud, dans l'un des canots de l'Elle Compagnie pour visiter les Sauvages de la Baie d'Hudson. Il se trouvait accompagné d'une cinquantaine de chasseurs des divers postes qu'il avait évangélisés, et qui conduisaient leurs pelletteries au fort de Moose de sorte que sa marche ressemblait à une mission. Il baptisa, en passant au d'Abitibi, les enfants nouveaux-nés de ce journa dix jours au fort de Moose, et s'embarqua sur une goëlette pour le d'Albany où il séjourna deux mois. La mission fut à ce poste très consolante ; il y baptisa près de cent personnes, dont 4 adultes. Plusieurs n'avaient jamais vu de prêtres et étaient venus de bien loin, 120 qu'on leur avait dit qu'une Robe-noire viendrait les visiter. "Evidemment cette mission est mûre pour le ciel, s'écriait le missionnaire les yeux pleins de larmes, mais sont les ouvriers."

Nous espérons donner, dans peu de jours de plus amples détails : le dévoué Missionnaire nous a promis un récit circonstancié de ses courses apostoliques ; nous le publions sans délai.—Mélanges.

CORRESPONDANCES.

J. D. L.—Cur, St. Thomas.—Lettre reçue ; vous recevrez bientôt ce que vous nous demandez. Messire D.—Frampton.—12 mois. M. Geo. B.—St. Jean Port-Joly.—12 mois.

DÉCÈS.

Jeu, le 18, à l'ancienne-Lorette, sie Antoine Blondeau, père, à l'âge de 71 ans et 4 mois.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

MARCHÉ DE QUÉBEC, 20 Oct. 1849. Fleur du Canada extra superfine, 1/2 quart, 22s à 22s 6d.—Superfine, inépécée, 21s 9d.—fine, 20s 6d à 20 9d.—Sûre, 20s 6d.—Farine d'avoine, par 2 lbs. 16s à 17s 6d.—Farine de blé d'Inde par 196 lbs. 14s.—Blé du Haut Canada par minot 4s 6d.—Jo. du Bas-Canada mêlé 4s 6d ; orge 2s ; avoine 1s 4 1/2 ; pois blancs, 2s 6d à 2s 9d ; haricots par quart, 67s 6d ; prime mess 57s 1/2 ; prime 52s 6d ; saindoux, en quart, 1 lbs 44d à 51. BUFFALO, 15 Oct. La fleur se vend lentement sur ce marché ; la fleur du Michigan vaut \$4,50.